

6

## Commission permanente

### Séance du 16 septembre 2024



Rapporteur : Mme BILLARD

49671

31 - Personnes handicapées

#### Investissement dans le domaine social et médico-social - Politique en faveur des personnes en situation de handicap - Bain-de-Bretagne et Rennes

Le lundi 16 septembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pas de pouvoir donné), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h39.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 juin 2023 fixant les nouvelles modalités de soutien à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;

## Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine mène depuis de nombreuses années une politique volontariste et forte de soutien à l'investissement en faveur des structures relevant de sa compétence et habilitées à l'aide sociale, accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le soutien à l'investissement vise à améliorer les conditions de vie des personnes accueillies et à adapter l'offre aux besoins et aux attentes de ces personnes. Cette politique répond à plusieurs objectifs :

- poursuivre la politique d'accessibilité sociale ;
- maintenir une offre d'accueil permettant une réponse de qualité et adaptée à la population âgée et en situation de handicap ;
- poursuivre la création de places nouvelles et la diversification des modes d'accueil ;
- maintenir une offre d'hébergement conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité.

### **I. Mise aux normes du système de sécurité incendie du foyer pour personnes en situation de handicap Guillaume d'Achon à Rennes**

L'Association APF France Handicap gère le foyer Guillaume d'Achon à Rennes, établissement d'accueil médicalisé et non médicalisé pour personnes en situation de handicap moteur disposant de 49 places d'hébergement autorisées.

Archipel Habitat est le propriétaire du foyer.

Le foyer Guillaume d'Achon offre un cadre de vie adapté aux personnes. Cependant, afin de garantir la sécurité et le bien-être de ses résidents, il est impératif d'entreprendre des travaux de mise aux normes du système de sécurité incendie conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Les travaux prévus sont notamment le remplacement du système de sécurité incendie. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Les travaux ont débuté en février 2024.

Le montant de la subvention résulte du calcul suivant :

- Montant prévisionnel total des travaux : 59 009 euros,
- Taux intervention : 30 %,
- Subvention du Département : 17 703 euros.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour cette opération de travaux est le suivant :

- Subvention du Département : 17 703 euros,
- Autofinancement : 41 306 euros.

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, il est proposé à la Commission permanente d'allouer à Archipel Habitat une subvention d'investissement de 17 703 euros correspondant à 30 % du montant total des travaux.

### **II. Reconstruction du service accueil de jour géré par l'association Notre Avenir situé à Bain-de-Bretagne**

L'association Notre Avenir gère plusieurs structures médico-sociales à Bain-de-Bretagne : un foyer d'hébergement - foyer de vie (établissement d'accueil non médicalisé), un service aide à la vie sociale, un service accueil de jour, un établissement service d'aide par le travail et une section annexe établissement service d'aide par le travail.

Le service d'accueil de jour, établissement d'accueil non médicalisé de 12 places est situé actuellement dans les locaux de l'ancien foyer de vie - foyer d'hébergement les Courbettières. Ces locaux sont inadaptés et génèrent des coûts importants (énergie, entretien). Ils ont vocation à être détruits dans le cadre de ce projet immobilier.

L'association Notre Avenir, propriétaire de cet établissement, a souhaité reconstruire le service d'accueil de jour dans un bâtiment distinct sur le même site pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des professionnels.

Cette reconstruction se fait en lien avec celle du service aide à la vie sociale (actuellement situé au centre ville), afin de regrouper les services gérés par Notre Avenir sur le site des Courbettières et de mutualiser une partie des locaux entre le service d'accueil de jour et le service aide à la vie sociale. Pour information, les travaux concernant le service aide à la vie sociale ne sont pas soutenus au titre de la politique d'aide à l'investissement par le Département.

Le coût total de l'opération est 811 691 euros TTC.

Les travaux de reconstruction du service d'accueil de jour sont éligibles à une subvention selon les modalités suivantes :

- Montant prévisionnel total des travaux : 811 691 euros,
- Montant des travaux éligibles : 480 000 euros (plafond : 12 places x 40 000 euros),
- Taux intervention : 30 %,
- Subvention du Département : 144 000 euros (480 000 euros x 30 %).

Le plan de financement prévisionnel proposé pour cette opération de travaux est le suivant :

- Subvention du Département : 144 000 euros,
- Autofinancement : 436 691 euros,
- Emprunt : 231 000 euros.

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, il est proposé à la Commission permanente d'allouer à l'association Notre Avenir une subvention d'investissement de 144 000 euros correspondant au plafond pour 12 places.

### **III. Relogement association « Temps du Regard » et accueil de jour « Temps d'Agir » 32 rue de Trégain à Rennes**

L'association le Temps du Regard gère actuellement un accueil de jour pour personnes en situation de handicap de 22 places situé 6 allée Georges de la Tour à Rennes. Ce local est loué à Archipel Habitation et accueille aussi les bureaux administratifs de l'association.

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain sur le quartier de Maurepas, la ville de Rennes a demandé à l'association de changer de locaux et leur a proposé des locaux au 32 rue de Trégain dont la ville est propriétaire. Ces locaux hébergent le pôle municipal. L'aménagement de ces locaux a été travaillé en lien avec l'association le Temps du Regard afin de tenir compte du public accueilli, des critères d'accessibilité, etc. Pour les besoins de l'association un espace cuisine, des évacuations d'eau dans les salles d'activités sont prévus, des cloisonnements sont revus.

Un espace privatif extérieur est également prévu avec la mise en place d'une terrasse à destination du public.

Les travaux ont débuté en mars 2024 pour une durée de 5 mois.

Le cout total de l'opération est 310 000 euros.

Le montant de la subvention résulte du calcul suivant :

- Montant prévisionnel total des travaux : 310 000 euros,
- Taux intervention : 30 %,
- Subvention du Département : 93 000 euros.

Le plan prévisionnel de financement proposé pour cette opération de travaux est le suivant :

- Subvention du Département : 93 000 euros,
- Autofinancement : 217 000 euros.

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, il est proposé à la Commission permanente d'allouer à la Ville de Rennes une subvention d'investissement de 93 000 euros correspondant au 30 % du montant total des travaux.

### Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 254 703 euros, dont le détail figure en annexe 1 et ainsi réparties :

- . Archipel Habitat - Foyer Guillaume d'Achon à Rennes : 17 703 euros,
- . Notre Avenir - Les Courbettières à Bain-de-Bretagne : 144 000 euros,
- . Ville de Rennes - 31 rue de Trégain à Rennes : 93 000 euros ;

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine Archipel Habitat, l'Association Notre Avenir, la Ville de Rennes, jointes en annexes 2 à 4 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

### Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 septembre 2024

ID : CP20242649

Pour extrait conforme